

DECISION N° DEC-2025-069

Avenant n° 5 au marché de mission de maîtrise d'œuvre, ordonnancement, pilotage et coordination pour l'aménagement de la ViaRhôna et deux axes cyclables structurants à l'échelle de la Communauté de Communes du Genevois – Lot 1 (marché n° 2018_30)

Le Président de la Communauté de Communes du Genevois,

Vu le code de la commande publique et notamment son article R2194-2 ;

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5211-10 ;

Vu les statuts de la Collectivité, et notamment les voiries d'intérêt communautaire ;

Vu le projet de territoire 2020-2026 approuvé par délibération n° 20211213_cc_adm114 du Conseil communautaire du 13 décembre 2021, et notamment sa fiche n° 5 développement d'une offre de mobilité alternative à la voiture répondant aux enjeux sociaux et environnementaux ;

Vu la délibération n° 20180924_cc_mob91 du Conseil communautaire du 24 septembre 2018 modifiée portant approbation du marché de mission de maîtrise d'œuvre et OPC pour l'aménagement de la ViaRhôna et 2 axes cyclables structurants à l'échelle de la CCG ;

Vu la délibération n° 20210125_cc_mob02 du Conseil Communautaire du 25 janvier 2021 portant approbation de l'avenant n° 01 au marché de mission de maîtrise d'œuvre et OPC pour l'aménagement de la ViaRhôna et 2 axes cyclables structurants à l'échelle de la CCG ;

Vu la délibération n° 20211108_cc_mob96 du Conseil Communautaire du 08 novembre 2021 portant approbation de l'avenant n° 02 au marché de mission de maîtrise d'œuvre et OPC pour l'aménagement de la ViaRhôna et 2 axes cyclables structurants à l'échelle de la CCG ;

Vu la décision n° 2023-68 du 18 juillet 2023 portant approbation de l'avenant n° 03 au marché de mission de maîtrise d'œuvre et OPC pour l'aménagement de la ViaRhôna et 2 axes cyclables structurants à l'échelle de la CCG ;

Vu la délibération n° 20230710_cc_mob77 du Conseil Communautaire du 10 juillet 2023 portant approbation de l'avenant n° 04 au marché de mission de maîtrise d'œuvre et OPC pour l'aménagement de la ViaRhôna et 2 axes cyclables structurants à l'échelle de la CCG ;

Vu la délibération n° c_20250414_fin_029 du Conseil communautaire du 14 avril 2025 portant adoption du budget primitif 2025 – Budget principal ;

Vu la délibération n° c_20250526_adm_060 du Conseil communautaire du 26 mai 2025 portant délégations de pouvoir du Conseil communautaire au Président et au Bureau communautaire, et notamment prendre toute décision concernant les avenants (lorsque les crédits sont inscrits au budget) aux marchés de services dont le montant est supérieur aux seuils européens (après attribution par la CAO) ;

Vu l'avis de la Commission d'appel d'offres, réunie le 23 juin 2025 ;

Vu l'avenant n° 5 annexé à la présente décision ;

Considérant :

- Que le lot 1 du marché de mission de Maîtrise d'œuvre (MOE) et Ordonnancement, Pilotage et Coordination (OPC) pour l'aménagement de la ViaRhôna et 2 axes cyclables structurants à l'échelle de la Communauté de Communes du Genevois, attribué au groupement d'entreprises NALDEO / JNC, a pour objet des études réglementaires de MOE ;
- Que les prestations supplémentaires suivantes ont été demandées et réalisées :
 - o Des dépôts règlementaires non prévus initialement ;
 - o Une reprise du projet sur la passerelle route des Vignes ;
 - o Des démarches supplémentaires avec la SNCF pour la préparation des travaux entre Valleiry et Viry ;
 - o La gestion du retard dans la mise en œuvre de ces travaux entre ces deux communes ;
 - o Une mission de continuité de service en raison de l'absence pendant plusieurs mois de référent ViaRhôna pour la Communauté de Communes ;
- Que ces prestations, dont le coût s'élève à 43 550 € H.T. soit 52 260,00 € T.T.C., font l'objet d'un avenant présenté le 23 juin 2025 à la Commission d'Appel d'Offres (CAO) ;
- Que le nouveau montant du marché atteint désormais 347 750,00 € H.T. soit 417 300,00 € T.T.C., représentant une augmentation de 20,20 % du montant initial ;

DECIDE

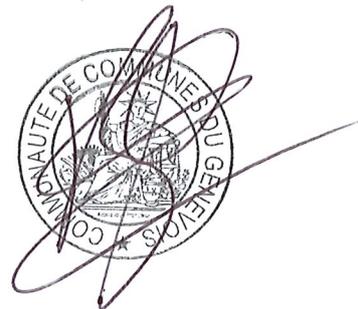
Article 1 : de prendre acte du choix de la CAO d'approuver l'avenant n° 5 au marché de mission de Maîtrise d'œuvre (MOE) et Ordonnancement, Pilotage et Coordination (OPC) pour l'aménagement de la ViaRhôna et 2 axes cyclables structurants à l'échelle de la Communauté de Communes du Genevois, conclu avec le groupement d'entreprises NALDEO / JNC, pour un montant de 43 550,00 € H.T. soit 52 260,00 € T.T.C., et tel qu'annexé à la présente décision.

Article 2 : de rappeler que les crédits sont inscrits au budget principal – exercice 2025 – chapitre 23 - immobilisations en cours.

Article 3 : de signer ledit avenant et toutes pièces annexes.

Article 4 : d'accomplir toutes les démarches et **de signer** tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Archamps, le 08 juillet 2025
Le Président, Florent BENOIT



Le Président certifie le caractère
exécutoire de cette décision :

- Télétransmise en Préfecture le 09/07/2025
- Publiée le 09/07/2025

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au Président ou d'un recours en excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification.

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS

EXE10

AVENANT N°5 ¹

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur, dans le cadre de l'exécution d'un marché public.

A - Identification du pouvoir adjudicateur

Communauté de Communes du Genevois

Bâtiment Athéna, entrée 2
38, Rue Georges de Mestral
Archamps Technopole
74160 ARCHAMPS

B - Identification du titulaire du marché public

Groupement NALDEO (mandataire) et JNC (co-traitant)
NALDEO SAS
Au capital de : 1 600 000 €
Ayant son siège social à : 55, rue de la Villette 69425 LYON Cedex 03
Téléphone : 04 72 91 82 60

C - Objet du marché public

■ Objet du marché public:

**MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE ET OPC POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA VIARHONA ET 2 AXES
CYCLABLES STRUCTURANTS A L'ECHELLE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GENEVOIS**

LOT N°1 : Maîtrise d'œuvre et études réglementaires – VIARHONA

MARCHE N° 201830

- Date de la notification du marché public : 30 octobre 2018
- Montant initial du marché public (tranches ferme et optionnelles toutes confondues) :
 - Taux de la TVA : 20%
 - Montant HT : 289 300,00 €
 - Montant TTC : 347 160,00 €

Le marché est décomposé comme suit :

Montant forfaitaire tranche ferme : Montant HT 49 600,00 €

Montant de la tranche optionnelle n°1 : Montant HT 15 200,00 €

Montant de la tranche optionnelle n°2 : Montant HT 6 400,00 €

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

Montant de la tranche optionnelle n°3 : Montant HT 23 000,00 €

Montant de la tranche optionnelle n°4 : Montant HT 19 100,00 €

Montant de la tranche optionnelle n°5 : Montant HT 4 000,00 €

Montant de la tranche optionnelle n°6 : Montant HT 3 400,00 €

Montant de la tranche optionnelle n°7 : Montant HT 4 750,00 €

Montant de la tranche optionnelle n°8 : Montant HT 4 750,00 €

Montant de la tranche optionnelle n°9 : Montant HT 3 400,00 €

Montant de la tranche optionnelle n°10 : Montant HT 10 950,00 €

Montant de la tranche optionnelle n°11 : Montant HT 3 400,00 €

Montant de la tranche optionnelle n°12 : Montant HT 27 800,00 €

Montant de la tranche optionnelle n°13 : Montant HT 26 500,00 €

Montant de la tranche optionnelle n°14 : Montant HT 9 300,00 €

Montant de la tranche optionnelle n°15 : Montant HT 62 500,00 €

Montant de la tranche optionnelle n°16 : Montant HT 15 250,00 €

■ **Les tranches qui ont été affermies sont les suivantes :**

- Montant de la tranche optionnelle n°1
- Montant de la tranche optionnelle n°2
- Montant de la tranche optionnelle n°4
- Montant de la tranche optionnelle n°5
- Montant de la tranche optionnelle n°6
- Montant de la tranche optionnelle n°8
- Montant de la tranche optionnelle n°9
- Montant de la tranche optionnelle n°10
- Montant de la tranche optionnelle n°11
- Montant de la tranche optionnelle n°13
- Montant de la tranche optionnelle n°14
- Montant de la tranche optionnelle n°15
- Montant de la tranche optionnelle n°16

Montant initial global du marché (tranches ferme et optionnelles affermies) :

- Montant HT 233 750,00 €
- Montant TVA 20 % 46 750,00 €
- Montant TTC 280 500,00 €

■ Date de la notification de l'avenant n° 1 : 01 mars 2021

■ Date de la notification de l'avenant n° 2 : 08 décembre 2021

■ Date de la notification de l'avenant n° 3 : 16 mars 2023

■ Date de la notification de l'avenant n° 4 : 25 juillet 2023

■ Montant du marché public, modifié par les avenants n° 1, 2, 3 et 4 :

Montant forfaitaire tranche ferme : Montant HT 53 650,00 €

Montant de la tranche optionnelle n°1 : Montant HT 15 925,00 €

Montant de la tranche optionnelle n°2 : Montant HT 8 750,00 €

Montant de la tranche optionnelle n°3 : Montant HT 23 000,00 €

Montant de la tranche optionnelle n°4 : Montant HT 19 825,00 €

Montant de la tranche optionnelle n°5 : Montant HT 4 000,00 €

Montant de la tranche optionnelle n°6 : Montant HT 3 400,00 €

Montant de la tranche optionnelle n°7 : Montant HT 4 750,00 €

Montant de la tranche optionnelle n°8 : Montant HT 4 750,00 €

Montant de la tranche optionnelle n°9 : Montant HT 3 400,00 €

Montant de la tranche optionnelle n°10 : Montant HT 17 275,00 €

Montant de la tranche optionnelle n°11 : Montant HT 4 125,00 €

Montant de la tranche optionnelle n°12 : Montant HT 27 800,00 €

Montant de la tranche optionnelle n°13 : Montant HT 26 500,00 €

Montant de la tranche optionnelle n°14 : Montant HT 9 300,00 €

Montant de la tranche optionnelle n°15 : Montant HT 62 500,00 €

Montant de la tranche optionnelle n°16 : Montant HT 15 250,00 €

Montant global du marché avec les avenants 1, 2, 3 et 4 :

- Montant HT 304 200,00 €
- Montant TVA 20 % 60 840,00 €
- Montant TTC 365 040,00 €

D - Objet de l'avenant

- Modifications introduites par le présent avenant :

Le présent avenant a pour objet d'ajuster les prestations devenues indispensables.

En application des dispositions de l'article **R.2194-2 du Code de la commande publique**, le présent avenant a pour objet de modifier le marché initial afin d'y intégrer des prestations complémentaires, indispensables à sa bonne exécution, non prévues au contrat initial.

Ces prestations supplémentaires, affectant les tranches ferme et optionnelles, sont rendues nécessaires :

- d'une part, pour permettre le dépôt d'un dossier au titre de la loi sur l'eau, exigé par les services de l'État dans le cadre de la réglementation applicable,
- d'autre part, pour intégrer des ajustements techniques demandés par la collectivité afin d'adapter le projet à ses besoins opérationnels.

Ces modifications, bien que non prévues initialement, ne changent pas la nature globale du marché et répondent à des exigences extérieures impératives ainsi qu'à des nécessités d'intérêt général. Leur montant cumulé reste inférieur à 50 % du montant initial du marché, conformément aux exigences de l'article R.2194-2 précité.

▪ **Viarhônga – secteur 5 – VALLEIRY - Déclaration de Loi sur l'Eau : 2 500 € HT (nouvelle prestation)**

Dans le cadre des travaux de la ViaRhônga, une consolidation des berges d'un ruisseau doit être réalisée. Ces travaux impliquent la réalisation d'une Déclaration de Loi sur l'Eau, pour obtenir l'accord des services de l'état. Pour respecter le planning des travaux demandé par la CCG, ce dossier doit être déposé avant le Dossier de Loi sur l'Eau général qui sera déposé sur l'ensemble du projet.

▪ **Viarhônga – secteur 4 – VIRY – Porté à Connaissance de Loi sur l'Eau : 1 000 € HT (nouvelle prestation)**

Dans le cadre des travaux de la ViaRhôna, une réfection d'ouvrage hydraulique existant sur un ruisseau doit être réalisée. Ces travaux impliquent la réalisation d'un Porté à Connaissance de l'état. Pour respecter le planning des travaux demandé par la CCG, ce dossier doit être déposé avant le Dossier de Loi sur l'Eau général qui sera déposé sur l'ensemble du projet.

▪ **Viarhônga – secteur 1 – SAINT JULIEN EN GENEVOIS** – Etude complémentaire pour l'aménagement du carrefour entre la route d'Annemasse (RD 1206) et le chemin des Crêts d'Acier : 3 000 € HT (Tranche Optionnelle n° 7). La CCG demande à NALDEO d'étudier un aménagement pour la mise en sécurité de la traversée au niveau de ce carrefour.



▪ **Dossiers de Déclaration d'Utilité Publique et de Déclaration de Loi sur l'Eau : 3 250 € HT (Tranches Optionnelles n° 1 à 50%) et n° 4 à 50%)**

Les deux dossiers réglementaires ont été produits sur la base du PRO validé. Mais la CCG souhaite apporter de nouvelles modifications du tracé. Cela a impliqué la nécessité de reprendre de documents.

▪ **PROJET du secteur n° 2 : 2 450 € HT (Tranche Optionnelle n° 8)**

À la suite des travaux de la route des Vignes, la CCG demande à NALDEO de proposer une nouvelle conception de la Passerelle de l'Aire, pour réduire sa largeur au strict nécessaire. Les plans de PROJET sont à revoir.

▪ **Supervision des travaux (VISA-DET-AOR) sur les secteurs n° 2, 4 et 5 : 21 900 € HT (Tranches Optionnelles n° 13 à 25%, n° 15 à 60% et n° 16 à 15%)**

Les travaux sur ces trois secteurs devaient initialement être réalisés dans un délai de 6 mois. Mais les travaux de la route des Vignes ont pu être mené à terme sur une période de 4 mois, et le délai pour l'achèvement du reste des travaux est d'environ 4 mois. Ce qui fera un délai global de 8 mois pour la réalisation totale des travaux, avec une interruption de 12 mois pour traiter les points de blocage :

- Modification du projet souhaitée par la CCG au démarrage du chantier sur la route des Vignes (Modification du profil, ajout de soutènement en gabions, ...)
- Modification du tracé demandée par la CCG au niveau des parcelles de la Maison Blanche à Viry
- Modification du projet et des quantitatifs suite à des demandes de la SNCF qui avait pourtant été consultés avec le lancement de la consultation.
- Abandon du tracé initialement prévu entre le passage à niveau de Maison blanche et le PN 21. Lors du lancement des travaux en février 2023, car le foncier n'était pas maîtrisé sur le secteur,
- Suspension des travaux le temps d'obtenir la convention d'occupation temporaire auprès de la SNCF, cette demande ayant été formulée de leur part après le démarrage des travaux.

▪ **Continuité de service : 9 450 € HT (nouvelle prestation)**

Depuis le début de notre mission les équipes de la CCG ont été amenées à changer à plusieurs reprises. En septembre un nouveau référent Viarhônga est arrivé dans vos services. Il s'agira de notre quatrième interlocuteur pour ce dossier depuis 2018.

Ces évolutions ont impliqué, de la part du titulaire, un investissement conséquent des opérations de constitution et de dépôt des dossiers réglementaires, des interruptions et reprises d'études, ainsi que des réunions de présentation et d'échanges avec les différents acteurs concernés.

Le devis du titulaire est joint au présent avenant.

Toutes les autres stipulations du marché initial, non expressément modifiées par le présent avenant, demeurent inchangées et continuent de produire leurs effets.

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

Non Oui

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 43 550,00 €
- Montant TTC : 52 260,00 €
- % d'écart introduit par l'avenant : 18,63% au regard du montant initial (tranche ferme et optionnelles affermies)

Montant des avenants précédents (HT)

- Avenant n° 1 : 4 050,00 € (tranche ferme)
- Avenant n° 2 : 2 350,00 € (TO2)
- Avenant n° 3 : 4 750,00 € (TO10 et TO 11)
- Avenant n° 4 : 3 750,00 € (TO10 et TO 11)

Montant global du marché avec les avenants 1, 2, 3, 4 et 5 :

Montant HT : 347 750,00 €

Montant TVA 20 % : 69 550,00 €

Montant TTC : 417 300,00 €

Le marché est décomposé comme suit :

Montant forfaitaire tranche ferme : 53 650,00 € HT

Montant de la tranche optionnelle n°1 : 17 550,00 € HT

Montant de la tranche optionnelle n°2 : 8 750,00 € HT

Montant de la tranche optionnelle n°3 : 23 000,00 € HT

Montant de la tranche optionnelle n°4 : 21 450,00 € HT

Montant de la tranche optionnelle n°5 : 4 000,00 € HT

Montant de la tranche optionnelle n°6 : 3 400,00 € HT

Montant de la tranche optionnelle n°7 : 7 750,00 € HT

Montant de la tranche optionnelle n°8 : 7 200,00 € HT

Montant de la tranche optionnelle n°9 : 3 400,00 € HT

Montant de la tranche optionnelle n°10 : 17 275,00 € HT

Montant de la tranche optionnelle n°11 : 4 125,00 € HT

Montant de la tranche optionnelle n°12 : 27 800,00 € HT



Montant de la tranche optionnelle n°13 : 31 975,00 € HT

Montant de la tranche optionnelle n°14 : 9 300,00 € HT

Montant de la tranche optionnelle n°15 : 75 640,00 € HT

Montant de la tranche optionnelle n°16 : 18 535,00 € HT

Montant de la nouvelle prestation de service : 12 950€ HT

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur

A , le

Signature
(représentant du pouvoir adjudicateur)

Date de mise à jour : 01/04/2019.